

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15

Date de convocation : 29/04/2026  
Secrétaire de séance : Thérèse JONGMANS

**L'an deux mille vingt-six et le 05 Mai**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de M. COUX Emmanuel, Maire.

**Présents** : ANNOVAZZI Catherine, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, GENEVOIS Sandra, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, STROOBANT Maëlle.

**Absents excusés** : LANDREAUD Sophie (procuration de vote), VUAGNOUX Philippe (procuration de vote).

**N° 28-2026 : Création d'un poste d'agent de maîtrise.**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nominations au titre de la promotion interne.

M. Le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité titulaire du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise établie par le Président du Centre de Gestion au titre de la promotion interne.

Vu l'arrêté n° 150-2021 en date du 29/10/2021 fixant les lignes directrices de gestion,

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise pour permettre la nomination de l'agent concerné,

M. Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise, à temps non-complet à raison de 29 h 30 hebdomadaires. Il précise que le poste actuel de l'agent concerné sera supprimé ultérieurement après avis du CST (Comité Social Territorial du centre de gestion de la Savoie).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/06/2026.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agent de maîtrise territorial

Grade : Agent de maîtrise : Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 2.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
- **Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 05 Mai 2026.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Emmanuel COUX

Secrétaire de séance,  
Thérèse JONGMANS

